

République Tunisienne
**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**
Université de Gabès
Faculté des Sciences de Gabès

**Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur
en soutien à l'Employabilité (PromESsE/TN)**

PAQ-DGSE 094-UG

Consultation N° 01/2023 PAQ-DGSE 094-UG

**Acquisition d'équipements informatiques
au profit de La Faculté des Sciences de Gabès**

Afin de bien mener l'exécution du projet PAQ-DGSE 094-UG financé dans le cadre du Projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur (accord de prêt N° 8590-TUN), la Faculté des Sciences de Gabès envisage lancer une consultation pour acquérir des équipements informatiques (PCs de bureau avec casques/microphones et imprimantes laser monochrome), conformément au présent cahier des charges.

ARTICLE 1 : OBJET

La Faculté des Sciences de Gabès (ci-après désignée par l'administration) envisage acquérir, dans le cadre de son projet PAQ-DGSE les équipements informatiques sous-mentionnés :

Article	Désignation	Quantité
1	PC bureau & Casque avec microphone	27
2	Imprimante Laser Monochrome	10

Les spécifications et les caractéristiques techniques sont mentionnées dans l'article 15 du présent cahier des charges.

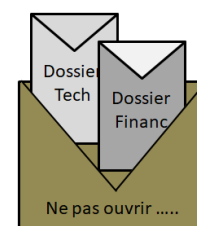
ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES POUR SOUMISSIONNER

Est admis à soumissionner tout fournisseur (fabricant et/ou revendeur), capable de livrer et installer¹ les équipements prévus par le présent cahier des charges dans le délai contractuel et garantir leur bon fonctionnement durant la période de garantie et assurer le service après-vente.

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

L'offre doit être constituée d' :

1. un **dossier technique**, mis dans une enveloppe scellée, portant clairement la mention « Dossier technique »,
2. un **dossier financier**, mis dans une autre enveloppe scellée, portant clairement la mention « Dossier financier ».



Les offres (dossier technique et dossier financier) doivent parvenir par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre de la Faculté des Sciences de Gabès (FSG) sous plis fermés, portant la mention :

" Ne pas ouvrir "
Consultation N° 01/2023 PAQ-DGSE 094-UG
Acquisition d'équipements informatiques
au profit de La Faculté des Sciences de Gabès

au plus tard le **27/04/2023 à 12h00** (le cachet du bureau d'ordre de la FSG ou du bureau de la poste faisant foi).

¹ Si jugé nécessaire par l'administration.

Adresse : Faculté des Sciences de Gabès, Cité ERRIADH, Zrig, 6072 Gabès, Tunisie.

Toute offre parvenant après la date limite de réception, fixée dans la présente consultation, sera rejetée.

Les offres parvenues ne peuvent être ni modifiées, ni révisées, ni retirées après l'ouverture des plis.

Chaque offre doit contenir les pièces suivantes :

1. Dossier technique (offre technique)

- Le présent cahier des charges **signé** et **paraphé** par le soumissionnaire sur **toutes les pages**.
- Certificat d'origine des équipements proposés.
- Formulaire des propositions techniques dûment remplis par le soumissionnaire, **signés** et **portant son cachet**.
- Documentation technique original (prospectus et brochures) relative à l'offre **portant le cachet du soumissionnaire**.
- Engagement d'assurer le service après-vente (selon le modèle joint en annexes), **signé et portant le cachet du soumissionnaire**.
- Engagement concernant la fourniture des manuels d'utilisation et de maintenance (selon le modèle joint en annexes), **signé et portant le cachet du soumissionnaire**.
- Déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'ayant pas la qualité de fonctionnaire de l'état durant les cinq dernières années (selon le modèle joint en annexes), **signée et portant le cachet du soumissionnaire**.
- Déclaration sur l'honneur de non-influence (selon le modèle joint en annexes), **signée et portant le cachet du soumissionnaire**.

2. Le dossier financier (offre financière)

- Bordereau des prix (selon le modèle joint en annexes), **signé et portant le cachet du soumissionnaire**,
- Attestation de soumission (selon le modèle joint en annexes), **signée et portant le cachet du soumissionnaire**.

Remarque : Les soumissionnaires doivent présenter les prix, libellés en Dinars Tunisiens, en Hors Taxes (HT) et aussi en Toutes Taxes Comprises (TTC).

ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

L'engagement du soumissionnaire à son offre est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de réception des offres. Pendant cette période, les prix proposés par le soumissionnaire seront fermes et non modifiables.

ARTICLE 5 : MODÈLE DE BORDEREAU DES PRIX

Les soumissionnaires doivent respecter le modèle de bordereau des prix figurant dans les annexes.

Les soumissionnaires doivent présenter des prix, **libellés en Dinars Tunisiens**, en HT et aussi en TTC pour tous les équipements proposés, (livrés sur site, installés, essayés et mis en marche²). D'une manière générale, ces prix doivent couvrir la livraison du matériel, son installation et mise en marche sur site³, franc de tous frais, aux risques et périls du titulaire de la commande/marché.

ARTICLE 6 : REPRESENTATION ET SERVICE APRES VENTE⁴

Le soumissionnaire doit s'engager par écrit à assurer le service après-vente par ses techniciens pendant la durée du garanti, fixée pour chaque article. Cette durée est à compter de la date de la réception provisoire des équipements objet de la commande/marché (conformément au modèle en annexe). Le service après-vente couvre la maintenance, la réparation et la fourniture de pièces de rechange pour les équipements proposés.

ARTICLE 7 : DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution, imparti pour la livraison, l'installation et la mise en marche⁵ des équipements, est fixé à trente (30) jours à partir d'une notification de la commande.

ARTICLE 8 : ANALYSE ET CHOIX DES OFFRES

Après avoir vérifié la conformité technique des offres, objet de la commande, et la vérification de la présence de toutes les pièces demandées, **les offres** :

- qui ne contiennent pas les formulaires de propositions techniques,
- qui ne contiennent pas la documentation technique (prospectus et brochures) en original des équipements proposés,
- qui manquent de signature et/ou cachet,
- présentant un cahier des charges non paraphé,
- non accompagnées du bordereau des prix ou de l'attestation de soumission

SERONT REJETÉES

L'évaluation des offres sera effectuée par article, en deux étapes :

Etape 1 : classement des offres financières

La commission d'évaluation procède à la vérification de la conformité de l'offre financière aux stipulations du cahier des charges.

- En cas de différence entre le montant en chiffres et celui en toutes lettres, **le montant en toutes lettres sera admis**,
- En cas d'incohérence entre le prix unitaire et le prix total, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, **le prix unitaire sera considéré juste**.

² Si la nature des équipements objet de la commande le nécessite, (avis administration de la FSG)

³ Idem note N° 2

⁴ Pour les équipements qui nécessitent un service après-vente (avis administration de la FSG)

⁵ Idem note N° 2

Les offres financières seront classées par la suite dans **un ordre croissant** (de la moins-disante à la plus-disante) sur la base des prix en hors taxes. **Le classement sera effectué par articles séparés.**

Etape 2 : vérification de la conformité des offres techniques

Les soumissionnaires doivent présenter des offres ayant des caractéristiques techniques conformes aux spécifications techniques **minimales** demandées.

La commission d'évaluation procède à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire, ayant présenté l'offre financière la moins-disante, conformément au classement financier effectué lors de l'étape 1,

- Si l'offre moins-disante est conforme aux spécifications techniques minimales exigées, la commission d'évaluation attribue l'article en question au soumissionnaire concerné,
- Si l'offre moins-disante est non conforme aux spécifications techniques minimales exigées, la commission d'évaluation prononce son rejet. La même méthodologie sera par la suite appliquée aux autres offres techniques concurrentes en suivant le classement financier croissant (conformément au résultat de l'étape 1).

Remarque : l'évaluation s'effectuera par articles séparés.

ARTICLE 9 : CONFORMITE DU MATERIEL LIVRE

Les équipements livrés doivent être conformes aux caractéristiques et spécifications techniques présentées dans l'offre. L'administration se réserve le droit de faire appel à des experts ou techniciens de son choix pour examiner les équipements réceptionnés.

ARTICLE 10 : RECEPTION PROVISOIRE DU MATERIEL

Au terme d'exécution de la commande/marché, l'administration doit signer un procès-verbal de réception provisoire du matériel dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de la livraison. En cas de problème, Elle doit aviser le fournisseur, dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la date de constatation, des motifs conduisant à la non réception du matériel. La réception définitive du matériel sera prononcée une fois le fournisseur a honoré tous les engagements afférents à la commande/marché.

ARTICLE 11 : MODE DE PAIEMENT

Le paiement du montant de la commande/marché sera effectué par un virement bancaire ou postal au compte courant, communiqué par le fournisseur, sur présentation d'une facture en quatre (04) exemplaires, accompagnée des bons de livraison correspondants, de l'attestation trimestrielle de solde en cours de validité ainsi que du procès-verbal de réception provisoire correspondant dûment signé.

Les factures doivent mentionner obligatoirement la prise en charge de la partie bénéficiaire⁶ (nom, qualité, signature, cachet et date).

Les bons de livraison doivent mentionner le cachet du magasinier de la Faculté des Sciences de Gabès, la date de livraison et le numéro d'inventaire correspondants par article et par pièce.

⁶ La partie qui va bénéficier des équipements demandés

Le mandatement des sommes dues, doit être réalisé dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le fournisseur concerné a déposé son dossier. Le paiement reste tributaire des pièces exigées et du procès-verbal de réception provisoire correspondant.

ARTICLE 12 : GARANTIE

Le fournisseur garantit le matériel livré contre tout vice de fabrication ou défaut pendant un délai minimum de deux (2) ans à compter de la date de réception provisoire des équipements. Cette garantie couvre les équipements, la fourniture des pièces de rechange et accessoires nécessaires, la main d'œuvre et déplacement du réparateur. Pendant cette période de garantie, le fournisseur s'engage, à titre préventif et dans le cas où c'est exigé par l'administration, d'assurer au moins deux visites d'entretien des équipements livrés.

Le fournisseur garantit que toutes les fournitures livrées en exécution de son marché/commande sont :

- neuves et n'ont jamais été utilisées,
- du modèle le plus récent en service, en totale conformité avec les normes internationales les plus récentes en vigueur et incluent les toutes dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.
- en parfaite adéquation avec les caractéristiques techniques prédéfinies dans le cahier des charges.

Un test de bon fonctionnement de chacun des équipements doit être réalisé devant le représentant du fournisseur et en présence des futurs utilisateurs.

En cas de panne majeure nécessitant une immobilisation des équipements pour une période qui dépasse les deux (2) semaines, le délai de garantie sera prorogé d'autant. Le fournisseur s'engage au remplacement des équipements défectueux.

ARTICLE 13 : PENALITES DE RETARD

Le fournisseur doit payer une pénalité calculée à raison de un pour mille (1‰) par jour de retard (non justifié par écrit à l'avance) à l'exécution de la commande/marché, sur le montant de l'article en question. Le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) du montant TTC de l'article en retard.

ARTICLE 14 : REGLEMENTATION APPLICABLE

Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution de la commande/marché sera régie par :

- les réglementations de la Banque International de la Reconstruction et le Développement (BIRD),
- le code de la comptabilité publique,
- Le décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant sur la réglementation des marchés publics.

ARTICLE 15 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les spécifications techniques **minimales** demandées pour chaque article sont indiquées dans le tableau suivant :

Article	Quantité	Caractéristiques MINIMALES exigées
<p>PC de bureau avec casques-microphones destiné à l'enseignement des langues</p>	<p>27</p>	<p>Système d'exploitation / version : <u>Windows 10 avec licence</u> Processeur : Intel Core i5 Fréquence du processeur : 4.3 GHz Mémoire RAM : 12 Go DD Mémoire cache : 12 Mo Disque dur : 1 To HDD Taille de l'écran / nature / résolution : 21.5 pouces / écran LED, non tactile / 1366x768 Carte graphique : Intel HD Graphics Carte wifi PCI 300 Mbps 64/128 WEP, WPA/WPA2/WPA-PSK/WPA2-PSK (TKIP/AES) IEEE 802.1 Connecteurs : USB 3.2 & USB 2.0 / HDMI 1.4 / Rj45 Casques spécifiques : MICRO-CASQUE avec Microphone. Installation des ordinateurs dans les locaux de la Faculté des Sciences de Gabès.</p>
<p>Imprimante Laser Monochrome</p>	<p>10</p>	<p>Fonction : Impression Technologie : Laser Format papier : A4 Vitesse d'impression : min 18 ppm (N&B) Résolution d'impression : 600 x 600 DPI Capacité d'entrée : 150 Feuilles Connectivité : USB et/ou Wifi Recto-Verso : Manuel ou Automatique Livrée avec câble de connexion USB, CD, manuel, etc. tout élément nécessaire pour le bon fonctionnement de l'imprimante. En plus du tonner in-situ, l'imprimante doit être livrée avec un tonner original supplémentaire Garantie : minimum 2 ans. Installation et mise en marche.</p>

Le Fournisseur doit certifier la conformité des équipements avec les spécifications susmentionnées. Il doit également indiquer toute non-conformité aux caractéristiques techniques exigées.

à le

Le Soumissionnaire
 (Nom, Qualité, Cachet et Signature)
 Lu & accepté

ANNEXES

Annexe 01 : Engagement S.A.V et disponibilité des pièces de rechange

Annexe 02 : Engagement concernant la fourniture des manuels et documents techniques

Annexe 03 : Déclaration sur l'honneur en tant qu'agent public

Annexe 04 : Déclaration sur l'honneur de non-influence

Annexe 05 : Modèle de Bordereau des prix

Annexe 06 : Attestation de Soumission.



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Gabès
Faculté des Sciences de Gabès

**Consultation N° 01/2023 PAQ DGSE Acquisition d'équipements informatiques
au profit de la Faculté des Sciences de Gabès**

Annexe 01
ENGAGEMENT CONCERNANT LE SERVICE APRES VENTE
ET LA DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE

Je soussigné (1), agissant en tant que (2)
..... de la Société (3),
m'engage à assurer la représentation, le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange des
équipements proposés par mes soins dans le cadre de la consultation N° 01/2023 PAQ DGSE pendant au
moins un (01) an à partir de la date de la réception provisoire des équipements.

à le

Le Soumissionnaire
(Nom, Qualité, Cachet et Signature)

(1) Nom et prénom du signataire.
(2) Qualité du signataire.
(3) Raison sociale de la société.



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Gabès
Faculté des Sciences de Gabès

**Consultation N° 01/2023 PAQ DGSE Acquisition d'équipements informatiques
au profit de la Faculté des Sciences de Gabès**

Annexe 02
ENGAGEMENT CONCERNANT LA FOURNITURE DES MANUELS
ET DOCUMENTS TECHNIQUES

Je soussigné (1), agissant en tant que (2)
..... de la Société (3),
m'engage à fournir tous les manuels d'utilisation et de maintenance ainsi que tous les documents techniques
nécessaires (y compris CD, DVD et autres formats numériques) concernant les équipements proposés par
mes soins dans le cadre de la consultation N° 01/2023 PAQ-DGSE, en même temps que l'ensemble du
matériel sus-indiqué.

à le

Le Soumissionnaire
(Nom, Qualité, Cachet et Signature)

(1) Nom et prénom du signataire.
(2) Qualité du signataire.
(3) Raison sociale de la société.



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Gabès
Faculté des Sciences de Gabès

Consultation N° 01/2023 PAQ DGSE Acquisition d'équipements informatiques
au profit de la Faculté des Sciences de Gabès

Annexe 03
DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT L'EXERCICE
EN TANT QU'AGENT PUBLIC AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Je soussigné (1), agissant en tant que (2)
..... de la Société (3),
déclare sur l'honneur que je n'étais pas un agent public au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique ayant cessé mon activité depuis moins de cinq ans.

à le

Le Soumissionnaire
(Nom, Qualité, Cachet et Signature)

(1) Nom et prénom du signataire.
(2) Qualité du signataire.
(3) Raison sociale de la société.



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Gabès
Faculté des Sciences de Gabès

Consultation N° 01/2023 PAQ DGSE Acquisition d'équipements informatiques
au profit de la Faculté des Sciences de Gabès

Annexe 04
DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-INFLUENCE

Je soussigné (1), agissant en tant que (2)
..... de la Société (3),
déclare sur l'honneur et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché/commande et des étapes de sa réalisation (Consultation N° 01/2023 PAQ-DGSE).

à le

Le Soumissionnaire
(Nom, Qualité, Cachet et Signature)

(1) Nom et prénom du signataire.
(2) Qualité du signataire.
(3) Raison sociale de la société.



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Gabès
Faculté des Sciences de Gabès

Consultation N° 01/2023 PAQ DGSE Acquisition d'équipements informatiques
au profit de la Faculté des Sciences de Gabès

Annexe 05
FORMULAIRE DE PROPOSITION TECHNIQUE

Article	Caractéristiques MINIMALES exigées	Caractéristiques proposées
<p>PC de bureau avec casques-microphones destiné à l'enseignement des langues</p>	<p>Système d'exploitation / version : <u>Windows 10 avec licence</u> Processeur : Intel Core i5 Fréquence du processeur : 4.3 GHz Mémoire RAM : 12 Go DD Mémoire cache : 12 Mo Disque dur : 1 To HDD Taille de l'écran / nature / résolution : 21.5 pouces / écran LED, <u>non tactile</u> / 1366x768 Carte graphique : Intel HD Graphics Carte wifi PCI 300 Mbps 64/128 WEP, WPA/WPA2/WPA-PSK/WPA2-PSK (TKIP/AES) IEEE 802.1 Connecteurs : USB 3.2 & USB 2.0 / HDMI 1.4 / Rj45 Casques spécifiques : MICRO-CASQUE avec Microphone. Installation des ordinateurs dans les locaux de la Faculté des Sciences de Gabès.</p>	

<p>Imprimante Laser Monochrome</p>	<p>Fonction : Impression Technologie : Laser Format papier : A4 Vitesse d'impression : min 18 ppm (N&B) Résolution d'impression : 600 x 600 DPI Capacité d'entrée : 150 Feuilles Connectivité : USB et/ou Wifi Recto-Verso : Manuel ou Automatique</p> <p>Livrée avec câble de connexion USB, CD, manuel, etc. tout élément nécessaire pour le bon fonctionnement de l'imprimante. En plus du tonner in-situ, l'imprimante doit être livrée avec un tonner original supplémentaire Garantie : minimum 2 ans. Installation et mise en marche.</p>	
---	--	--



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Gabès
Faculté des Sciences de Gabès

Consultation N° 01/2023 PAQ DGSE Acquisition d'équipements informatiques
au profit de la Faculté des Sciences de Gabès

Annexe 06
BORDEREAU DES PRIX

Article	Désignation	Marque et référence	Q.	Prix en D.T. / H.T.		Taux TVA	Prix en D.T. / T.T.C.	
				Prix Unitaire	Prix total		Prix Unitaire	Prix total

à le

Le Soumissionnaire
(Nom, Qualité, Cachet et Signature)



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Gabès
Faculté des Sciences de Gabès

Consultation N° 01/2023 PAQ DGSE Acquisition d'équipements informatiques
au profit de la Faculté des Sciences de Gabès

Annexe 07
ATTESTATION DE SOUMISSION

Je soussigné (1), agissant en tant que (2)
..... de la Société (3) sise
au (4) Code Postal : Ville :
Téléphone : Fax : e-mail :
Usine (adresse) :
site web :
Registre de commerce N° : Ville :
Matricule fiscale : Affiliation à la CNSS N° :
Domiciliation bancaire :
C.C.B. N° :

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges relatifs à la Consultation N° 01/2023 PAQ-DGSE et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Le montant de ma soumission est de :

Montant Hors Taxes : Dinars Tunisiens HTVA

Montant de la TVA :Dinars Tunisiens.

Soit un Total Toutes Taxes Comprises de :

..... DT TTC (en chiffres), DT TTC (en lettres).

Le délai d'exécution est fixé à jours y compris dimanches et jours fériés, compté à partir du lendemain de la date de notification de la commande. La durée de garantie est decomptée à partir de la date de réception provisoire.

à le

Le Soumissionnaire

(Nom, Qualité, Cachet et Signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

(4) Adresse de la société

